

Embassy Writing or History Writing in the Letters of Piero Soderini et Cosimo dei Pazzi, from France, in 1498 and 1499

Écriture d'ambassade ou écriture de l'Histoire dans Les lettres de Piero Soderini et Cosimo dei Pazzi en France En 1498 et 1499

Scrierea de ambasadă sau scrierea istorică în scrisorile lui Piero Soderini și Cosimo dei Pazzi în Franța, anii 1498 și 1499

Magali FLESIA

Université d'Aix-Marseille

14, résidence Flotte – 18, impasse de la Frescoule, 13008 Marseille

magali.flesia@gmail.com

Abstract

The letters sent from France by Piero Soderini and Cosimo dei Pazzi in 1498 and 1499 and destined to the Florentine Republic are a valuable diplomatic and political tool. By their content, namely the reports about the situation and events that mark daily life at court, they also possess a real historical interest. Moreover, when considering the writing style used for their reports, the authors' work is very close to that of historians who lived in the same period. Finally, the method they used for collecting, processing and transmitting information is relatively similar to that of modern historians.

Résumé

Les lettres envoyées de la France, par Piero Soderini et Cosimo dei Pazzi, en 1498 et 1499, et destinées à la République Florentine sont un outil diplomatique et politique précieux. Par leur contenu, à savoir des récits sur la situation et les événements qui marquent la vie quotidienne de la cour, elles possèdent aussi un réel intérêt historique. De plus, en considérant le style d'écriture utilisé pour leurs récits, les ouvrages des auteurs sont très semblables aux celles des historiens qui ont vécu pendant la même période. Enfin, la méthode qu'ils ont utilisé pour collecter, traiter et transmettre l'information est relativement similaire à celle des historiens modernes.

Rezumat

Scrisorile trimise din Franța de către Piero Soderini și Cosimo dei Pazzi în 1498 și 1499 și destinate Republicii Florentine reprezintă un valoros instrument diplomatic și politic. Prin conținut, și anume relatările privind situația și evenimentele care marchează viața cotidiană la curte, ele posedă un real interes istoric. Mai mult, dacă luăm în considerare stilul de scriere utilizat pentru aceste relatări, observăm că lucrările autorilor sunt foarte asemănătoare cu cele ale istoricilor care au trăit în aceeași perioadă. În sfârșit, metoda pe care au utilizat-o pentru a colecta, prelucra și transmite informații este relativ similară cu cea a istoricilor moderni.

Keywords: Florence, Louis XIIth, ambassadors, diplomacy, XVème-XVIème siècles

Mots clés: Florence, Louis XII, ambassadeurs, diplomatie, XVth-XVIth century

Cuvinte cheie: Florența, Ludovic al XII-lea, ambasadori, diplomație, secolele XV – XVI

Avec l'avènement de Louis XII, les espoirs de la République florentine quant à la récupération des territoires cédés par Pierre de Médicis à Charles VIII quelques années auparavant renaissent [1]. Le 28 juin 1498 sont rédigées les instructions générales officielles que devront suivre

Piero Soderini [2] et Cosimo dei Pazzi [3] tout au long de leur mission à la cour jusqu'au mois d'octobre de l'année suivante [4]. Tout y est dicté, depuis les convenances diplomatiques à respecter lorsqu'ils s'entreprendront avec leurs différents interlocuteurs jusqu'au contenu des informations qu'ils devront transmettre aux *Dieci di balia* [5]. L'écriture, comme la représentation ou la négociation, fait donc partie intégrante du rôle d'ambassadeur. Elle a pour but d'informer la République comme si elle se trouvait sur place pour lui permettre d'analyser la situation le plus justement et le plus objectivement possible et l'aider ainsi à prendre les meilleures décisions. Mais au-delà de leur fonction purement diplomatique et politique, les lettres des ambassadeurs florentins présentent également un intérêt historiographique.

Nous verrons donc à travers les lettres inédites de Piero Soderini et Cosimo dei Pazzi [6] comment l'écriture d'ambassade peut être considérée comme une banque de données précieuse d'un point de vue historique pouvant même s'apparenter au travail des historiographes et des historiens contemporains des deux ambassadeurs.

La présence d'ambassadeurs auprès d'un souverain est nécessaire lorsqu'il s'agit de maintenir la paix ou d'engager des négociations avec ce dernier. Elle renseigne les puissances voisines sur d'éventuelles tractations diplomatiques entre les parties concernées et sur l'état ou l'évolution du contexte politique. Il est donc important que Piero Soderini et Cosimo dei Pazzi suivent la cour dans ses moindres déplacements [7]. C'est pourquoi pendant près d'un an ils écrivent à la République depuis Paris, Melun, Blois, Loches, Chinon, Nantes, Angers et Lyon ; ils sont les porte-parole de la République et représentent un lien précieux entre cette dernière et Louis XII. Les ambassadeurs florentins sont conscients qu'il est indispensable d'entretenir de bonnes relations diplomatiques avec les seigneurs dont on peut espérer tirer des bénéfices [8] et remplissent d'ailleurs cette importante fonction avec succès [9]. Ils précisent souvent dans leurs lettres leur volonté de flatter, adoucir et amadouer [10] en respectant les usages et les convenances dictées par leurs mandataires [11]. Ils sont également chargés des négociations et des tractations qui ont lieu à la cour et y participent activement [12].

Mais la fonction d'ambassadeur ne consiste pas seulement en la représentation et en la négociation. Dans leurs instructions officielles, les *Dieci di balia* demandent à Piero Soderini et à Cosimo dei Pazzi de récolter un maximum d'informations et de les leur transmettre [13] ; ils précisent qu'ils devront utiliser l'écriture « en chiffres » lorsque cela sera nécessaire [14]. À ce sujet François de Callières consacre tout un chapitre et déclare : « Comme le secret est l'arme de la négociation, on a inventé l'art d'écrire avec des caractères inconnus pour dérober la connaissance de ce qu'on écrit à ceux qui interceptent des lettres... » [15] C'est pourquoi Piero Soderini et Cosimo dei Pazzi rédigent plusieurs courriers, en totalité ou en partie, à l'aide des codes qui leur ont été confiés. Piero Soderini rappelle lui-même à ses destinataires qu'il n'hésite pas à utiliser les chiffres pour plus de sécurité et leur demande de suivre son exemple [16]. Parfois, seules les informations qui doivent absolument rester secrètes sont codées, tandis que le reste du document est lisible [17]. Le nom du duc de Milan est d'ailleurs souvent remplacé par « 14 » pour cacher les relations qu'entretient la République de Florence avec Ludovic Sforza. Comme le préconise François de Callières, les ambassadeurs font aussi des « duplicata » de leurs courriers « pour en envoyer par diverses voies » [18] car ils craignent qu'ils ne soient interceptés [19] et rappellent à leurs destinataires la nécessité d'en faire autant [20].

Le risque que leurs lettres ne soient lues par des tiers contraint les ambassadeurs à utiliser un langage standardisé dans lequel les formules de respect ne manquent pas lorsqu'il est question de Louis XII ou des seigneurs les plus influents. François de Callières déclare d'ailleurs à ce sujet : « il est de la sagesse d'un bon négociateur de songer lorsqu'il écrit que ses dépêches peuvent être vues du prince ou des ministres dont il parle, qu'il doit les faire de telle sorte qu'ils n'aient pas de sujet légitime de s'en plaindre. » [21] C'est pourquoi les expressions telles que « Magnifico », « Re Cristianissimo », « sua Signoria Reverendissima » ou « sua Eccellenzia » sont récurrentes. En revanche, quand ces mêmes personnalités sont citées dans des lettres entièrement ou en partie écrites en chiffres, les adjectifs « Cristianissimo », « Reverendissimo » ou « Eccellentissimo » ne

sont plus employés. Louis XII, par exemple, est appelé seulement « Re », « Maestà del Re » ou « Regia Maestà » [22].

C'est toujours dans un souci de traçabilité que Callières affirme que tout ambassadeur « doit toujours commencer ses lettres en donnant avis de la réception et de la date de celles auxquelles il répond, même du jour où il les a reçues, les avoir devant lui pour répondre par ordre à tous les articles de leur contenu » [23]. Piero Soderini et Cosimo dei Pazzi indiquent effectivement de manière quasi systématique la date des derniers courriers provenant de la République [24] ainsi que celle de leur dernier envoi [25], et répondent dans l'ordre aux différents points abordés par leurs mandataires [26]. Ils n'oublient pas non plus d'indiquer le nom du coursier qui a transporté les documents ainsi que les dépenses liées aux différents envois. L'écriture est donc pour les ambassadeurs un outil purement diplomatique qui répond à un certain nombre d'exigences stratégiques et pratiques. Mais elle offre aussi, par la richesse de son contenu, une base de données représentant un matériel historique précieux.

Les lettres des ambassadeurs présentent un intérêt à la fois diplomatique et politique mais aussi historique et historiographique, car même si aucun seigneur ne les a chargés directement d'écrire l'histoire de leur temps dans le seul but de témoigner de leur époque, Piero Soderini et Cosimo dei Pazzi ont tout de même mentionné les faits et les événements les plus importants qui se sont déroulés entre le 16 juillet 1498 et le 2 novembre 1499 et dont ils ont eu connaissance. Ces informations sont souvent retranscrites sous forme de listes ; elles sont la plupart du temps indépendantes les unes des autres et se succèdent sans lien de cause à effet [27]. Il s'agit d'éléments qui n'attendent aucun commentaire, mais qui permettent tout simplement de donner à leurs destinataires un maximum de renseignements sur la situation. Parfois, ces informations sont reprises et développées dans les lettres suivantes, une fois que les ambassadeurs ont obtenu davantage de données [28]. D'ailleurs, ces derniers rappellent souvent qu'ils ne peuvent juger la situation « se non di per di », « giorno per giorno » ou « alla giornata » [29] – c'est-à-dire au jour le jour –, compte tenu de la nature changeante des événements et de leurs interlocuteurs [30]. Ils procèdent de la même manière que les chroniqueurs qui offrent un récit des faits en respectant l'ordre de leur déroulement. Leurs missives sont donc comparables aux historiographies dans le sens où elles relatent dans l'ordre chronologique les événements marquants de toute une période de l'Histoire à laquelle ils ont pris part.

Lorsque Piero Soderini et Cosimo dei Pazzi rappellent leur volonté et leur application à récolter un maximum d'informations [31], ils tissent sans le savoir un lien entre l'écriture d'ambassade et le travail des historiens pour qui l'histoire est avant tout, comme le rappelle son étymologie, une « enquête » [32]. Leurs lettres renferment un certain nombre de données importantes d'un point de vue historique et biographique. En effet, elles nous renseignent non seulement sur l'avancée des opérations et l'évolution de la situation, mais aussi sur le positionnement, le caractère et le vécu des personnages dont il est question. Par exemple, elles relatent les différentes étapes du divorce de Louis XII d'avec Jeanne de France [33], la célébration de son second mariage avec la veuve de son prédécesseur [34] et la consommation de ce dernier « senza cerimonia o pompa alcuna » [35]. Les indications transmises à ce sujet permettent de connaître le déroulement des événements en suivant leur enchaînement chronologique ainsi que le rôle joué dans l'annulation du mariage royal par différents personnages clés [36]. Quelques mois plus tard, il est question de la grossesse de la reine [37], suivie naturellement de la naissance de la petite Claude de France au sujet de laquelle « non se [...] è fatto molto romore né pubblicata molto » [38], compte tenu du sexe de l'enfant.

Ces informations sont importantes pour la République d'un point de vue diplomatique et politique. Les tractations qui ont occupé pendant plusieurs mois le souverain sont terminées, et il pourra désormais se concentrer davantage sur la politique étrangère de son royaume et considérer avec un plus vif intérêt les affaires de Florence [39]. Mais ces données participent également à l'élaboration de la biographie de certains personnages. Par exemple, elles permettent d'apporter des précisions à propos de l'état de santé de Jean-Jacques Trivulce qui n'a pas pu recevoir les

ambassadeurs à cause de la fièvre qui le gardait au lit [40]. Il en est de même au sujet de Lorenzo di Pierfrancesco dont on apprend quelques semaines après l'arrivée de Piero Soderini et de Cosimo dei Pazzi qu'il a été malade et n'est pas encore en état de se déplacer [41]. Quelques jours plus tard, c'est au tour de Lorenzo di Pierfrancesco de mentionner sa maladie pour justifier sa nécessité de rentrer au pays [42], conférant ainsi à son compte rendu une dimension autobiographique.

Comme le rappelle François de Callières, le but principal des ambassadeurs est de transmettre à leurs destinataires une description de la situation la plus fidèle et la plus précise possible [43]. Le contenu des lettres des Florentins fait souvent appel à la narration, alternant passages descriptifs détaillés [44] et style indirect [45]. Ce dernier permet de relater les événements et les échanges tels qu'ils se sont déroulés. Il est agrémenté de précisions concernant les réactions du roi et de ses conseillers, qui peuvent parfois s'apparenter à des didascalies [46]. Il arrive donc que les comptes rendus d'entretiens prennent la forme d'écriture théâtrale, notamment lorsque le style indirect cède la place au style direct, pour une plus grande fidélité à la réalité [47]. L'écriture d'ambassade est capable de varier et mélanger les styles afin de transmettre des rapports les plus précis possible. Toutefois, ces récits se raréfient au fur et à mesure que Piero Soderini et Cosimo dei Pazzi avancent dans leur mission ; leurs rapports quasi quotidiens leur demandant rapidité et efficacité, le contenu de l'information prime parfois sur la forme. Ils n'hésitent pas à faire l'impasse sur certains détails et à proposer un simple résumé de la situation lorsque cela est possible, voire nécessaire [48], tout comme ils insistent sur les éléments qu'ils considèrent de la plus haute importance [49]. Les ambassadeurs transmettent les informations de différentes manières parce qu'ils sont capables de trier les données dont ils disposent en fonction de leur intérêt. L'écriture d'ambassade ne représente donc pas seulement un matériel précieux d'un point de vue historique ; elle est également le fruit d'un travail de traitement des sources qui s'apparente à celui des historiens.

Les sources sur lesquelles ils se fondent peuvent être directes ou indirectes, écrites ou orales [50] : elles sont considérées comme directes quand ils rapportent des entretiens auxquels ils ont participé, et indirectes quand ils transmettent des informations qu'ils ont reçues d'un intermédiaire. En règle générale, ils précisent lorsqu'il s'agit d'un renseignement obtenu directement, comme s'ils voulaient assurer leurs destinataires de sa véracité [51]. Le fait de nommer ces sources montre leur volonté de respecter la vérité des faits, tout comme doit le faire un historien [52]. Piero Soderini et Cosimo dei Pazzi cherchent souvent à s'assurer de la véracité des données qu'ils récoltent [53]. S'ils transmettent une information dont ils ne sont pas certains, ils recherchent d'autres versions des faits qui vont soit contredire soit confirmer cette dernière. Dans ce cas, ils n'hésitent jamais, quand cela est possible, à insister sur le caractère universel des renseignements dont ils disposent [54]. Ils sont capables de les catégoriser et de les interpréter afin de déterminer s'ils sont fiables ou non [55]. Souvent, ils ont un doute à ce sujet et annoncent alors leur volonté d'attendre pour juger la situation [56], suivant ainsi la manière de procéder des historiens qui, d'après Henri-Irénée Marrou, doivent être capables de reconnaître l'imperfection des sources sur lesquelles se base leur travail [57].

Des historiens comme Piero Vaglienti, Piero di Marco Parenti ou encore François Guichardin ont eux-mêmes utilisé les comptes rendus des ambassadeurs comme sources. Les références aux représentants de la République et aux informations provenant de ces derniers sont explicites et nombreuses dans leurs œuvres respectives [58], ce qui peut expliquer que certaines historiographies ont un style proche de celui de l'écriture d'ambassade. Par exemple, les informations ponctuelles comme les différentes étapes de la conquête du Milanais par Louis XII, sont livrées de manière isolée et peu développée dans les missives des Florentins. Ils se contentent d'annoncer les victoires successives des Français [59] ainsi que l'entrée de Louis XII à Milan [60] en seulement quelques phrases. Dans les *Storie* de Piero Vaglienti et Piero di Marco Parenti il est également question de la prise de ces villes de manière tout aussi peu développée [61], tandis que François Guichardin n'y consacre qu'un seul paragraphe [62].

De la même manière, le manque de recul par rapport aux événements contraint souvent les ambassadeurs à corriger ou à modifier leurs déclarations [63]. Ils ne travaillent pas a posteriori

comme les historiens mais vivent et écrivent l'Histoire en temps réel, ou presque, et sont tributaires de l'évolution de la situation. Il arrive donc souvent qu'une information annoncée la veille ou quelques jours auparavant soit confirmée, démentie ou modifiée en fonction des dernières nouvelles reçues. Par exemple, les annonces relatives au mariage de César Borgia négocié par le pape en échange du divorce de Louis XII sont mentionnées dans plusieurs lettres et subissent tout une série de modifications, depuis ses projets d'union avec la fille de Frédéric II, roi de Naples, jusqu'à la célébration de ses noces avec Charlotte d'Albret [64]. Ces revirements de situation ne sont pas présentés de la même manière par les historiographes qui disposent eux, au moment où ils écrivent, de tous les tenants et aboutissants. Vaglianti, Parenti ou encore le Guichardin ne procèdent pas à de multiples corrections et ne mentionnent pas non plus toutes les étapes des tractations ayant permis le mariage du Valentinois. Aucun des trois historiens ne fait allusion à une possible union entre César et la fille de Gaston de Foix, un autre membre du conseil du roi, dont il est question chez les ambassadeurs. Cependant, les *Storie* relatent bien le fait qu'il y a eu un revirement de situation et présentent l'évolution des tractations en une [65], deux [66] ou trois phrases [67].

D'autres ressemblances concernent le style d'écriture. En effet, les passages composés d'informations listées dans les lettres de Piero Soderini et Cosimo dei Pazzi sont à rapprocher de la *Storia dei suoi tempi* dans laquelle Vaglianti propose un récit purement chronologique des faits. Presque chaque paragraphe est introduit par une date et les événements y sont relatés sans jugement ni analyse, laissant très peu de place à de possibles explications [68]. Dans sa *Storia fiorentina*, Piero di Marco Parenti offre un récit de l'Histoire davantage développé, où les indications temporelles sont beaucoup moins nombreuses et où chaque chapitre rassemble les faits qui se sont déroulés dans un même mois. L'accent est ainsi mis sur l'évolution de la situation plus que sur la succession d'événements ; des jugements sont émis et des explications avancées [69]. François Guichardin propose également une étude plus thématique de l'Histoire, même si le contenu des chapitres respecte l'ordre chronologique des faits. Les dates sont rarement communiquées et le découpage de l'œuvre par année privilégie les liens de cause à effet entre les différents événements, proposant une analyse de la situation [70] et témoignant de sa volonté de transmettre un enseignement [71].

Chez les ambassadeurs il existe également des passages explicatifs et analytiques, des formulations d'hypothèses, l'avancement et la défense de thèses ainsi que la volonté, sinon de transmettre un enseignement, du moins de convaincre leurs interlocuteurs. Même s'ils décrivent la situation et relatent les événements en respectant l'ordre chronologique de leur déroulement, Piero Soderini et Cosimo dei Pazzi ne s'y limitent pas. Ils sélectionnent les informations, les regroupent selon les principaux axes dictés par les *Dieci di balia* et les transmettent en fonction de leur priorité et de leur pertinence, en proposant parfois un commentaire, une explication, voire une analyse qui permettra à leurs mandataires de comprendre au mieux la situation [72]. Ils sont à la recherche des différentes causes qui peuvent justifier la situation ou les événements qu'ils observent et répondent donc aux exigences d'Antoine Prost selon lequel l'historien ne doit pas se contenter de rapporter les faits mais également être capable de les catégoriser et d'en proposer une interprétation a posteriori [73].

Piero Soderini et Cosimo dei Pazzi ont conscience que les informations qu'ils transmettent peuvent influencer leur analyse et leurs prises de décisions. C'est pour cela qu'ils n'hésitent jamais à donner leur avis et à faire part des conclusions qu'eux-mêmes tirent de la situation ou des entretiens qu'ils décrivent [74]. Ils analysent les faits a posteriori mais privilégient les réflexions qui peuvent permettre une prise de décision par anticipation [75]. Ils développent et argumentent régulièrement des hypothèses sans oublier de mentionner les avis contraires aux leurs [76]. À ce sujet, Antoine Prost explique que l'historien doit tenter de comprendre les événements sans porter de jugement, qu'il doit faire de son mieux pour ne pas taire les arguments contradictoires et être capable de mettre ses opinions entre parenthèses. Il parle à ce sujet de « distanciation » et d'« impartialité » plutôt que d'objectivité, car il sait qu'il est difficile de rester complètement neutre et objectif lorsqu'on analyse l'Histoire. Piero Soderini et Cosimo dei Pazzi expriment d'ailleurs

souvent clairement leur avis. Ils n'hésitent pas à mettre en garde leurs destinataires contre les possibles conséquences de leurs décisions, notamment en ce qui concerne leur éventuel refus de s'allier à Louis XII. Ils expriment différentes possibilités quant aux unions que pourrait choisir le roi aux dépens de Florence et conseillent la République sur l'attitude qu'elle devrait suivre la République pour tirer profit de la situation [77]. Ils proposent donc leur propre interprétation des événements, et d'anticipent l'évolution de la situation tout en conseillant les *Dieci di balia* [78].

De plus, il arrive souvent aux ambassadeurs de prendre position, comme lorsqu'ils accusent Pierre de Rohan de manipuler le roi de France à leurs dépens [79] ou qu'ils critiquent le souverain et ses conseillers après la signature de l'accord avec les Vénitiens [80]. Il est également possible de lire chez Parenti plusieurs considérations négatives au sujet de Paolo Vitelli, mercenaire exécuté par la République florentine car accusé de trahison : il insiste sur différentes erreurs qu'il a commises et qui ont contribué à sa perte [81]. François Guichardin transmet quant à lui une vision positive de Paolo Vitelli, et les échecs qu'il a rencontrés au cours de l'expédition de Pise sont justifiés par des éléments indépendants de sa volonté [82]. Piero Vaglianti est le seul qui se contente de raconter les derniers instants de vie du mercenaire, sans prendre position. Il fait allusion aux hypothèses selon lesquelles le capitaine aurait trahi Florence, mais ne tranche pas [83].

L'écriture d'ambassade de Piero Soderini et Cosimo dei Pazzi présente un intérêt diplomatique mais aussi historique et historiographique. Elle est un témoignage précieux des principaux événements qui ont marqué le contexte politique de cette période ainsi que la vie des personnages dont il est question. Les ambassadeurs sont au service de la République florentine dont ils reçoivent des instructions bien précises mais sont également capables de manier différentes techniques et genres d'écriture en fonction des informations qu'ils transmettent. Le contenu de leur production s'apparente donc aux travaux d'historiographes tels que Piero Vaglianti, Piero di Marco Parenti ou encore Francesco Guicciardini, et leur manière de procéder à celle des historiens modernes.

References

[1] En novembre 1494, afin de s'assurer du soutien de la France, Pierre de Médicis remet à Charles VIII les villes de Pise, Sarzana, Pietrasanta et Livourne. Cette dernière est rendue aux Florentins l'année suivante, mais il n'en est pas de même de Pietrasanta, Sarzana et Pise qui se voient respectivement confiées à Lucques, Gênes et Venise. La politique de la République florentine, qui verra le jour quatre ans plus tard, gravitera autour de la question pisane jusqu'en 1509.

[2] Piero Soderini, « [f]ils de Tommaso Soderini et de Dianora Tornabuoni, [...] naquit le 18 mai 1452. Sa mère était sœur de Lucrezia, mère de Laurent le Magnifique. [...] En 1498, il est en France, où il complimente Louis XII sur son avènement. En même temps il supplie le Roi de remettre Pise aux mains des Florentins, et il l'éclaire sur les progrès menaçants et sur la politique envahissante de Venise [...]. » Il devient Gonfalonier à vie et « pendant dix ans, de 1502 à 1512, fait jouir son pays des douceurs d'un gouvernement équitable et modéré. » (DESJARDINS A., CANESTRINI G., *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, Tome I, Paris, Imprimerie Impériale, 1865, pp. 318-319).

[3] Cosimo dei Pazzi, « fils de Guglielmo de' Pazzi et de Bianca de Médicis, sœur du célèbre Laurent le Magnifique. [Né en 1466, Cosimo fut nommé en 1475] chanoine de la métropole de Florence. Ce ne fut qu'en 1496 qu'il fit son début dans la carrière diplomatique. [...] En 1497, il dev[int] évêque d'Arezzo [et] fut désigné, en 1498, pour féliciter Louis XII sur son avènement. » (DESJARDINS A., CANESTRINI G., *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, Tome III, Paris, Imprimerie Impériale, 1865, p. 14).

[4] Lettre du 28 juin 1498, ASF : *Signori, Cart. Responsive* 10, cc. 140r-v.

[5] Les *Dieci di balia* sont aussi appelés *Dieci della balia* ou *Dieci di balia, libertà e pace*. Il s'agit d'une magistrature créée le 3 octobre 1384 et qui exista pendant plus d'un siècle. Elle se composait de dix membres élus pour six mois ou un an et était chargée des affaires étrangères, à

savoir de la signature d'accords, de ligues ou encore de la direction des opérations militaires de la République.

[6] Piero Soderini et Cosimo dei Pazzi reçoivent les instructions de la République le 28 juin 1498. Le 16 juillet ils sont à Bologne d'où ils envoient leur première lettre. Le 29 octobre 1499 sont mentionnés le départ de Piero Soderini pour Florence le jour même et celui de Cosimo dei Pazzi qui ne devrait plus tarder, puisqu'il quittera la cour de Louis XII le 2 novembre suivant : lettre du 16 juillet 1498, ASF: *Signori, Dieci di balia, Otto di Pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc.1r-2v ; lettre du 29 octobre 1499, ASF: *Signori, Cart. Responsive* 13, c. 19v, [27] ; lettre du 2 novembre 1499, ASF: *Signori, Cart. Responsive* 13, c. 208r, [9].

[7] Lettre du 9 février 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 77v, [13] ; lettre du 5 septembre 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 159r, [33].

[8] DE CALLIÈRES F., *De la manière de négocier avec les souverains : de l'utilité des négociations, du choix des ambassadeurs et des envoyés et des qualités nécessaires pour réussir dans ces emplois*, 1716 – édition critique par Alain Pekar Lempereur, Librairie Droz, Genève, 2002, pp. 67, 164.

[9] Lettre du 24 août 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 8r, [7] ; lettre du 4 septembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 15r, [26] ; lettre du 25 septembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 27r, [7].

[10] Lettre du 25 août 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 9v, [7] ; lettre du 8 septembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 15v-16r, [6] ; lettre du 20 septembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 23v, [7] ; lettre du 30 septembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 29v, [10] ; lettre du 8 décembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 56v, [15-16].

[11] Lettre du 28 juin 1498, ASF : *Signori, Cart. Responsive* 10, cc. 137r-140r, [2-3, 4, 16].

[12] Lettre du 18 juillet 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 129v-131r, [4-13] ; lettre du 29 septembre 1499, ASF : *Signori, Cart. Responsive* 13, c. 413r, [14] ; lettre du 8 octobre 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 180v-181r, [4].

[13] Lettre du 28 juin 1498, ASF : *Signori, Responsive* 10, c. 139v-140v, [12, 16-17].

[14] *Idem*, c. 140v, [18].

[15] DE CALLIÈRES F., *op. cit.*, p. 185.

[16] Lettre du 11 octobre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 38r, [17] ; lettre du 22 novembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 53r, [8-9].

[17] Lettre du 7 juin 1499, ASF : *Dieci di balia, Cart. Responsive* 59, cc. 129v-130r, [4].

[18] DE CALLIÈRES F., *op. cit.*, p. 179.

[19] Lettre du 30 septembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 33r-34r, [46-52] ; lettre du 22 juillet 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 132v-133r, [1-2].

[20] Lettre du 16 novembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 51v, [37-38].

[21] DE CALLIÈRES F., *op. cit.*, p. 180.

[22] Lettre du 9 février 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 77v, [13] ; lettre du 5 septembre 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 159r, [33].

[23] DE CALLIÈRES F., *op. cit.*, p. 179.

[24] Lettre du 25 septembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 26v, [4] ; lettre du 30 septembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 32r, [34] ; lettre du 12 octobre 1499, ASF : *Signori, Cart. Responsive* 13, c. 103r, [21].

[25] Lettre du 24 juillet 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 3v, [4] ; lettre du 11 octobre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 37r, [4] ; lettre du 6 mars 1499, ASF : *Signori, Responsive* 11, c. 189r, [1] ; lettre du 22 octobre 1499, ASF : *Signori, Cart. Responsive* 13, c. 42r, [2].

[26] Lettre du 11 octobre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 37v-38r, [5-19].

[27] Lettre du 6 octobre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 35v, [11-17] ; lettre du 7 novembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 47r, [38-41] ; lettre du 20 avril 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 102r-103r, [26-37].

[28] Lettre du 16 novembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 48v-49r, [5-7] ; lettre du 22 novembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 53v, [12] ; lettre du 19 décembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 61r, [12].

[29] Lettre du 13 mars 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 91v, [22] ; lettre du 16 mai 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 110v, [30].

[30] Lettre du 13 janvier 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 65r, [20] ; lettre du 30 janvier 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 69r-71v, [10, 31].

[31] Lettre du 24 août 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 8v-9r, [22] ; lettre du 8 juin 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 146v, [17].

[32] Ἱστορία [Historíai] signifie « enquête » en grec.

[33] Lettre du 4 septembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 14r-v, [17] ; lettre du 19 décembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 61v, [16].

[34] Lettre du 17 août 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 6r, [9-10] ; lettre du 24 août 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 8v, [15-19] ; lettre du 7 novembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 47r, [38-39].

[35] Lettre du 13 janvier 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 63v, [5].

[36] Lettre du 4 septembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 14v, [19] ; lettre du 27 octobre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c.

43v, [27] ; lettre du 7 novembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 47r, [41].

[37] Lettre du 28 février 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 84v, [14].

[38] « il n'a pas été fait grand bruit ni ont été rédigées de nombreuses annonces », lettre du 19 octobre 1499, ASF : *Signori, Cart. Responsive* 13, c. 54r, [13].

[39] Lettre du 8 septembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 19r, [27].

[40] Lettre du 24 juillet 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 3v, [5].

[41] Lettre du 17 août 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 5v-6r, [7] ; c. 7r, [28].

[42] Lettre du 24 août 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 9 r-v, [29].

[43] DE CALLIÈRES F., *op. cit.*, p. 177.

[44] Lettre du 16 juillet 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 1r, [4-7] ; lettre du 24 juillet 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 4r, [13] ; lettre du 19 décembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 61r-v, [12-13].

[45] Lettre du 24 juillet 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 4r, [5-12] ; lettre du 4 septembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 12r-14r, [6-11] ; lettre du 8 décembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 56r-v, [7-12].

[46] Lettre du 27 février 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 80v, [12] ; lettre du 20 avril 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 101r, [13-14] ; lettre du 8 octobre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 182v, [17].

[47] Lettre du 20 septembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 24v, [17-19].

[48] Lettre du 16 juillet 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 1r, [7] ; lettre du 28 février 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 83v, [9] ; lettre du 11 mars 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 88r, [7] ; lettre du 8 juin 1499, ASF : *Dieci di balia, Cart. Responsive* 59, c. 146r, [8].

[49] Lettre du 20 septembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 24v, [17].

[50] Lettre du 27 juillet 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 5r, [14] ; lettre du 4 septembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 15r-v, [30] ; lettre du 8 septembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 19r, [24-25] ; lettre du 30 septembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 31v, [23] ; lettre du 6 mars 1499, ASF : *Signori, Cart. Responsive* 11, c. 190r, [13] ; lettre du 20 avril 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 100r-101v, [3-4, 19].

[51] Lettre du 20 septembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 24r, [14] ; lettre du 27 octobre 1498, ASF :

Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive 31, c. 43v, [27] ; lettre du 7 février 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 75r, [6] ; lettre du 16 mai 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 108v, [11-12] ; lettre du 7 juin 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 130v ; lettre du 5 septembre 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 158r-v, [27].

[52] PROST A., *Douze leçons sur l'histoire*, Le Seuil, Paris, 1996, p. 57-80.

[53] Lettre du 4 septembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 14r, [14] ; lettre du 12 août 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 146v, [14-15].

[54] Lettre du 13 janvier 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 65v-66r, [24-26] ; lettre du 9 février 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 76v, [5] ; lettre du 16 mai 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 109v, [22] ; lettre du 7 juin 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 130v, [7] ; lettre du 8 juin 1499, ASF : *Dieci di balia, Cart. Responsive* 59, c. 147v, [38].

[55] Lettre du 16 novembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 49r, [7, 9] ; lettre du 22 novembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 53r, [10] ; lettre du 9 février 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 77r, [8, 10] ; lettre du 7 juin 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 130r-v, [5].

[56] Lettre du 4 septembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 15v, [32] ; lettre du 22 novembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 53r, [7].

[57] MARROU H-I, *De la connaissance historique*, Le Seuil, Paris, 1954, pp. 26-46, 64-91.

[58] VAGLIANTI P., *Storia dei suoi tempi – 1492-1514*, Nistri-Lischi e Pacini Editori, Pisa, 1982, pp. 64, 68, 69, 73, 75, 80 ; PARENTI P., *Storia Fiorentina – 1496-1502*, Tome II, a cura di Andrea Matucci, Leo S. Olschki Editore, Città di Castello, 2005, pp. 217, 218, 219, 234, 236, 239, 269, 277, 296, 306 ; GUICCIARDINI F., *Storie fiorentine dal 1378 al 1509*, a cura di Alessandro Monteverchi, BUR, Milano, 1998, pp. 282, 295, 317-318.

[59] Lettre du 19 août 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 146v-147r, [5-6] ; lettre du 25 août 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 149r, [7-8] ; lettre du 26 août 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 150r, [4] ; lettre du 31 août 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 153v.

[60] Lettre du 8 octobre 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 181v, [11].

[61] VAGLIANTI P., *op. cit.*, p. 80 ; PARENTI P., *op. Cit.*, pp. 289, 292-293.

[62] GUICCIARDINI F., *op. cit.*, p. 315.

[63] Lettre du 17 août 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 6r, [11] ; lettre du 7 février 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 76r-v, [19-20, 22-23].

[64] Charlotte d'Albret, fille d'Alain d'Albret, membre du conseil de Louis XII. Lettre du 17 août 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive*

e responsive 31, c. 7r, [25] ; lettre du 16 novembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 48v-49r, [5-6] ; lettre du 19 décembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 62r, [25] ; lettre du 30 janvier 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 69r, [11-13] ; lettre du 27 février 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 82v, [35-36] ; lettre du 10 mai 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 106r, [14-15].

[65] GUICCIARDINI F., *op. cit.*, p. 317.

[66] VAGLIENTI P., *op. cit.*, pp. 65, 72.

[67] PARENTI P., *op. cit.*, pp. 222, 232, 262.

[68] VAGLIENTI P., *op. cit.*, pp. 57-91.

[69] PARENTI P., *op. cit.*, pp. 207-208.

[70] GUICCIARDINI F., *op. cit.*, pp. 310-311.

[71] *Idem*, p. 319.

[72] Lettre du 30 janvier 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 70v-71r, [27-28] ; lettre du 9 février 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 77r-v, [9, 15].

[73] PROST A., *op. cit.*, 1996, p. 155

[74] Lettre du 27 octobre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 42v-43r, [18] ; lettre du 27 février 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 81v-82r, [23] ; lettre du 13 mars 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 91r-v, [18] ; lettre du 20 avril 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 102v, [33].

[75] Lettre du 20 septembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 24r, [13] ; lettre du 30 septembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 32r, [29].

[76] Lettre du 20 septembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 25r-v, [26-28] ; lettre du 7 juin 1499, ASF : *Dieci di balia, Cart. Responsive* 59, cc. 131r-132v, [10-13, 18].

[77] Lettre du 7 novembre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 45v-47r, [25-36].

[78] Lettre du 11 octobre 1498, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 39v, [29-30] ; lettre du 7 février 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 76r, [20] ; lettre du 16 février 1499, ASF : *Signori, Cart. Responsive* 14, c. 52v, [9] ; lettre du 13 mars 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, cc. 90v-91r, [14-16].

[79] Lettre du 27 février 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 81v, [20].

[80] Lettre du 27 février 1499, ASF : *Signori, Dieci di balia, Otto di pratica, Cart. Legazioni e commissarie, missive e responsive* 31, c. 81v, [22].

[81] PARENTI P., *op. cit.*, pp. 183, 197, 202, 206-207, 209, 222, 224, 239, 276, 302-305.

[82] GUICCIARDINI F., *op. cit.*, pp. 287-295, 299-314.

[83] VAGLIENTI P., *op. cit.*, pp. 81-82, 90.

Bibliography

BUONACCORSI Biagio, *Diario dall'anno 1498 all'anno 1512 e altri scritti*, a cura di Enrico Niccolini, Roma, Istituto Storico Italiano per il Medio Evo, 1999.

D'AUTON Jean, *Chroniques*, Paris, Silvestre, 1834.

DESJARDINS Abel, CANESTRINI Giuseppe, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, Tomes I et III, Paris, Imprimerie Impériale, 1865.

GUICCIARDINI Francesco, *Storie fiorentine dal 1378 al 1509*, a cura di Alessandro Monteverchi, Milano, BUR, 1998.

PARENTI Piero di Marco, *Storia Fiorentina – 1496-1502*, Tome II, a cura di Andrea Matucci, Città di Castello, Leo S. Olschki Editore, 2005.

VAGLIENTI Piero, *Storia dei suoi tempi – 1492-1514*, Pisa, Nistri-Lischi e Pacini Editori, 1982.

DAVENSON Henri, *De la connaissance historique*, Paris, Le Seuil, 1954.

DE CALLIÈRES François, *De la manière de négocier avec les souverains : de l'utilité des négociations, du choix des ambassadeurs et des envoyés et des qualités nécessaires pour réussir dans ces emplois*, 1716 – ÉDITION CRITIQUE PAR ALAIN PEKAR LEMPEREUR, GENÈVE, LIBRAIRIE DROZ, 2002.

PROST Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1996.